

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 4 avril 2000 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur René Gélinas
Monsieur Claude Béland	Madame Johanne H.-Brousseau
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Steve Martin
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Michel Paillé
Monsieur Mario Champagne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Lise St-Arnaud, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Réjean St-Arnaud	Directeur du Carrefour formation Mauricie

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Isabelle Clermont, monsieur Gilles Blais, monsieur Christian Beaumier, président du comité de parents et d'un autre citoyen.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 372 0400 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0400-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Fonds Jeunesse
- 5.2 Résolution concernant le transport à Saint-Paulin
- 5.3 Emploi d'été
- 5.4 Équipes écoles en santé-Mékinac

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 373 0400 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 21 mars 2000 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0400-02, soit adopté en apportant les modifications suivantes :

- À la page 151, dans le premier paragraphe, ajouter après la première phrase, cette dernière : « Le nom suggéré serait celui du Dr Lucien Ringuette ».
- À la page 161, à la résolution 366 0300 remplacer le nom de madame Francine Désaulniers par celui de madame France Désaulniers ».

Adopté unanimement

En étant ensuite à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Gilles Blais présente aux membres du conseil des commissaires madame Isabelle Clermont, athlète amateur spécialisée en marche olympique et membre de l'équipe nationale senior. S'adressant aux commissaires, madame Clermont fournit des informations sur ses objectifs quant à une participation aux Jeux Olympiques. Elle sollicite, de plus, un appui financier et invite les personnes à participer à une activité de financement qui aura lieu du 13 au 16 avril prochain au Garage Irving, sur la 6^e Avenue à Grand-Mère.

En référence aux sujets relatifs à la direction générale, les commissaires considèrent une demande de révision d'une décision visant un élève. Il est alors procédé à un huis clos de la séance, soit à 19 h 45.

Président

Huis clos

RÉSOLUTION 374 0400 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 20 h 35, il est procédé à la réouverture de la séance au public.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 375 0400 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En référence à la demande de révision d'une décision visant un élève, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Demande de révision d'une décision visant un élève

RÉSOLUTION 376 0400 : CONSIDÉRANT une demande de révision faite en vertu des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les parents de l'élève dont le nom apparaît au document 0400-03 et la direction d'école ont été entendus par un comité formé par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au rapport de la Table des services intégrés en date du 25 janvier 2000;

CONSIDÉRANT les caractéristiques personnelles de l'élève, son âge et l'importance particulière de l'année scolaire en cours;

CONSIDÉRANT l'amélioration sensible de la situation et la disponibilité nouvelle et réelle de l'élève face à ses apprentissages;

CONSIDÉRANT l'ensemble des ressources spécifiques initialement allouées à cet élève par les Services complémentaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soient accordées à l'élève dont le nom apparaît au document 0400-03 en tout huit (8) périodes par semaine de services éducatifs en réponse à ses besoins et ses capacités; les modalités financières étant à convenir entre la direction de l'école et la direction des Services complémentaires.

QUE ces périodes soient mises en place en utilisant les formules de rencontre individuelle, de rencontre en sous-groupe et de support en classe.

Président

QUE le tout soit déterminé selon des modalités à établir dans un plan d'intervention conformément à la politique de la commission scolaire sur les services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté.

Adopté unanimement

Consécutivement et après avoir reçu les explications du directeur général, monsieur Jean Lavoie, des résolutions sont adoptées concernant les plans d'effectifs du personnel d'encadrement.

Plan d'effectifs des
administrateurs –
2000-2001

RÉSOLUTION 377 0400 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire détermine les règles déterminant les effectifs d'administrateurs suivant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT, par suite des consultations requises, que la direction générale a présenté un projet du plan d'effectifs des administrateurs pour l'année scolaire 2000-2001;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs des administrateurs pour l'année scolaire 2000-2001, et ce, tel que décrit sur le document 0400-04.

Adopté unanimement

Plan d'effectifs des
directions d'école
– 2000-2001

RÉSOLUTION 378 0400 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire détermine les effectifs en personnel cadre des écoles suivant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT, par suite des consultations requises, que la direction générale a présenté un projet du plan d'effectifs des directions d'école pour l'année scolaire 2000-2001;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs des directions d'école pour l'année scolaire 2000-2001, et ce, tel que décrit sur le document 0400-05.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, il est déposé des projets de plan triennal de répartition des immeubles, de la liste des écoles et des centres 2000-2001 et des actes d'établissement. Ces projets sont soumis à la consultation.

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 379 0400 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, de la liste des écoles et des centres ainsi que sur les actes d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient déposés, pour fins de consultation, les documents suivants :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 Document 0400-06
- Liste des écoles et des centres 2000-2001 Document 0400-07
- Actes d'établissement 2000-2001 des écoles et des centres Document 0400-08

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général, monsieur Jean Lavoie, informe les commissaires des démarches et des orientations dans le cadre du projet du Centre de la Petite Enfance – Le Manège des Tout-Petits. Un suivi sera apporté dans ce dossier.

Poursuivant, les commissaires forment un comité ayant pour mandat de procéder au choix des artistes dans le cadre de l'activité de reconnaissance au personnel retraité.

RÉSOLUTION 380 0400 :

CONSIDÉRANT qu'à chaque année la commission scolaire organise une activité de reconnaissance au personnel retraité;

CONSIDÉRANT que l'orientation de la commission scolaire est d'offrir en guise de témoignage un présent en l'occurrence une œuvre d'art d'une ou d'un artiste reconnu(e) de la région;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité ayant pour mandat de procéder au choix des artistes dans le cadre de cette activité de reconnaissance au personnel retraité, et ce, pour les fins de recommandation au conseil des commissaires;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit formé le comité précité et que ce dernier soit composé des personnes suivantes :

Madame la commissaire Danielle Bolduc

Monsieur le commissaire Marc Dumont

Madame la commissaire Johanne Brousseau

Monsieur le commissaire René Gélinas, substitut

1 représentant de la direction générale

1 représentant du secrétariat général

Adopté unanimement

Promotion - Gala
Centre-Mauricie

RÉSOLUTION 381 0400 : CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce du Centre-de-la-Mauricie a sollicité la commission scolaire pour s'associer au Gala du Centre-Mauricie dont le but est d'honorer et de reconnaître les réussites des entreprises régionales;

CONSIDÉRANT que le comité de travail recommande la participation de la commission scolaire dans le cadre du plan de promotion (bronze);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisée une participation de la commission scolaire de l'ordre de 3 000\$ au Gala du Centre-Mauricie organisé par la Chambre de commerce du Centre-de-la-Mauricie;

QU'il demeure entendu que le Service aux entreprises contribuera à même ses budgets à cette promotion pour un montant de l'ordre de 2 000\$.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, le directeur général, monsieur Jean Lavoie, de même que le directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent, présentent une synthèse des règles budgétaires selon les paramètres 2000-2001.

Par la suite, et sur recommandation du directeur général, un comité et une procédure sont adoptés dans le cas des demandes de révision d'une décision présentée en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique.

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 382 0400 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique, que l'élève visé par une décision du conseil des commissaires, du comité exécutif, du conseil d'établissement ou du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant de la commission scolaire ou les parents de cet élève peuvent demander au conseil des commissaires de réviser cette décision ;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de cette révision, que le conseil des commissaires peut soumettre la demande de révision à l'examen d'une personne qu'il désigne ou d'un comité qu'il institue;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Marie-Josée Bergeron PROPOSE que le conseil des commissaires institue un comité de révision ayant pour mandat :

- 1° de procéder à l'examen des demandes de révision d'une décision présentées dans le cadre de l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique;
- 2° d'entendre, dans le cadre de l'examen de la demande, les intéressés afin que ceux-ci puissent présenter leurs observations;
- 3° de faire rapport, au conseil des commissaires, de ses constatations accompagnées, si le comité de révision l'estime opportun, de ses recommandations.

QUE ce comité de révision soit composé des personnes suivantes :

Madame la commissaire France Désaulniers
Monsieur le commissaire Serge Lafontaine
Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
La ou le commissaire de la circonscription concernée
Madame la commissaire Nicole B.-Girard, substitut

Le président du comité EHDAA lorsque la demande vise un élève EHDAA; ou

Le président du comité de parents lorsque la demande vise tout autre élève.

Le directeur du service concerné, et ce, à titre de personne-ressource, étant entendu que lorsque le directeur du service concerné est l'auteur de la décision contestée, un représentant de la direction générale agit en lieu et place de la direction de services.

QU'il demeure par ailleurs entendu que le comité de révision est soumis à la procédure de révision tel que décrite au document 0400-09.

Adopté unanimement

À 21 h 30, il est procédé à une suspension de la séance.

Président

Secrétaire

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 383 0400 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 00, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 384 0400 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte.

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs aux commissaires, madame Danielle Bolduc s'enquiert de la participation de la commission scolaire à des activités afin de bénéficier des montants prévus au Fonds Jeunesse. Il est alors indiqué que les critères et les modalités dans le cadre du Fonds Jeunesse ne sont pas encore connus. Une information sera fournie dès que ces éléments seront disponibles.

Poursuivant, monsieur le commissaire Claude Béland porte à l'attention des commissaires la résolution transmise au conseil municipal de Saint-Paulin concernant le retrait du droit de passage du sentier de motoneige. Monsieur Béland fait alors part de la réaction de certains élus municipaux en raison du terme « fermement » utilisé dans la résolution. S'ensuivent de brèves discussions où il est notamment souligné par le secrétaire général que le conseil des commissaires a adopté intégralement la résolution présentée par le comité de parents d'où la présence de ce terme. Il est convenu qu'une lettre sera acheminée à la municipalité afin de clarifier la situation.

Monsieur le commissaire Mario Champagne demande ensuite la procédure qui sera appliquée pour les emplois d'été. Il est alors mentionné qu'une étude sera faite par les Services des ressources matérielles pour évaluer le nombre de postes requis.

La commissaire représentante du comité de parents, madame Lise St-Arnaud, soumet à l'attention des commissaires de la documentation relative aux Équipes écoles en santé pour le territoire Mékinac. Il s'avère que les Équipes écoles en santé constituent une mesure dans le cadre du plan de transformation du réseau de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec. Essentiellement basé sur un partenariat entre les différentes ressources œuvrant auprès des jeunes, les Équipes écoles en santé s'engagent à identifier et à résoudre les problèmes vécus par les jeunes en créant des conditions plus favorables à la santé de ceux-ci.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose présente successivement des politiques en regard desquelles les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Président

Secrétaire

Politique relative à l'organisation des services EHDAA

RÉSOLUTION 385 0400 : CONSIDÉRANT l'article 235 de la Loi sur l'instruction publique créant l'obligation à toute commission scolaire de se doter d'une politique sur les normes d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT qu'un document de travail reflétant l'historique des composantes de la Commission scolaire de l'Énergie a été accepté en comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT l'importance d'une telle politique sur la gestion des services éducatifs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage décrite sur le document 0400-10 soit adoptée.

Adopté unanimement

Projet – Politique sur l'organisation, la gestion et le fonctionnement des services de gardes

RÉSOLUTION 386 0400 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé le projet de politique sur l'organisation, la gestion et le fonctionnement des services de garde en milieu scolaire, décrit sur le document 0400-11.

Adopté unanimement

Le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, dépose ensuite un guide d'intervention de l'enseignant pour l'élève en déficit d'attention. Au terme de la présentation du document, une résolution de félicitations est adoptée à l'intention des intervenants de la commission scolaire qui ont réalisé ce guide.

Félicitations

RÉSOLUTION 387 0400 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées aux intervenants ayant réalisé le Guide d'intervention de l'enseignant pour l'élève en déficit d'attention, document 0400-12, à savoir :

Danielle Barabé Psychoéducatrice	Chantal Lavoie enseignante au secondaire
Louise Labranche Psychologue	Lisa Vautour Enseignante au primaire
Josée Laflamme psychoéducatrice	

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Monsieur Pierre Larose dépose après cela des documents concernant les normes d'organisation des services adaptés au préscolaire-primaire pour 2000-2001.

Normes
d'organisation des
services adaptés au
préscolaire-
primaire 2000-
2001

RÉSOLUTION 388 0400 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé le document 0400-13 relatif aux normes d'organisation des services adaptés au préscolaire-primaire pour 2000-2001.

Adopté unanimement

À ce moment-ci il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification à
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 389 0400 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié afin que l'article 7.1 « Dossier d'un membre du personnel-huis clos » soit déplacé et considéré après l'article 12 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs au Secrétariat général, Me Serge Carpentier fournit de l'information sur la politique de désignation toponymique commémorative, de même, les étapes de l'attribution d'un nom à un édifice sont identifiés. Ces informations s'inscrivent dans le cadre du dossier pour l'attribution d'un nom au bâtiment situé au 445 Lacroix à La Tuque.

Sur un autre sujet, le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, soumet la recommandation d'un comité de sélection formé en vue de choisir une firme d'architectes pour le projet de réfection des toitures de l'école secondaire Val-Mauricie. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Firme
d'architectes-
réfection des
toitures de l'école
secondaire Val-
Mauricie

RÉSOLUTION 390 0400 : CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection formé en vue de choisir la firme d'architectes pour la réfection des toitures de l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud se sont réunis mardi le 28 mars;

CONSIDÉRANT dans le cadre du processus de sélection que le comité a procédé à l'analyse et l'évaluation des propositions soumises par les firmes suivantes :

- Jean-Louis Déry, architecte
- Rolland Gervais, architecte
- Sylvie Rainville et Renée Tremblay, architectes

CONSIDÉRANT au terme du processus de sélection que le comité recommande de retenir la proposition présentée par la firme Rolland Gervais, architecte;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie retienne les services de la firme Rolland Gervais, architecte pour le projet de réfection des toitures de l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud.

Adopté unanimement

Poursuivant, les commissaires prennent connaissance d'un résumé de correspondance reçu en date du 4 avril 2000. Il est procédé au dépôt de ce document après des précisions sur certaines lettres.

Dépôt d'un résumé de correspondance reçue

RÉSOLUTION 391 0400 : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 4 avril 2000, décrit sur le document 0400-14.

Adopté unanimement

À 22 h 25 et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 392 0400 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent alors un dossier d'un membre du personnel.

À 23 h 10, il est procédé à une réouverture de la séance successivement à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 393 0400 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 394 0400 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire